

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

*Atelier régional Ecoquartier à
CLISSON*

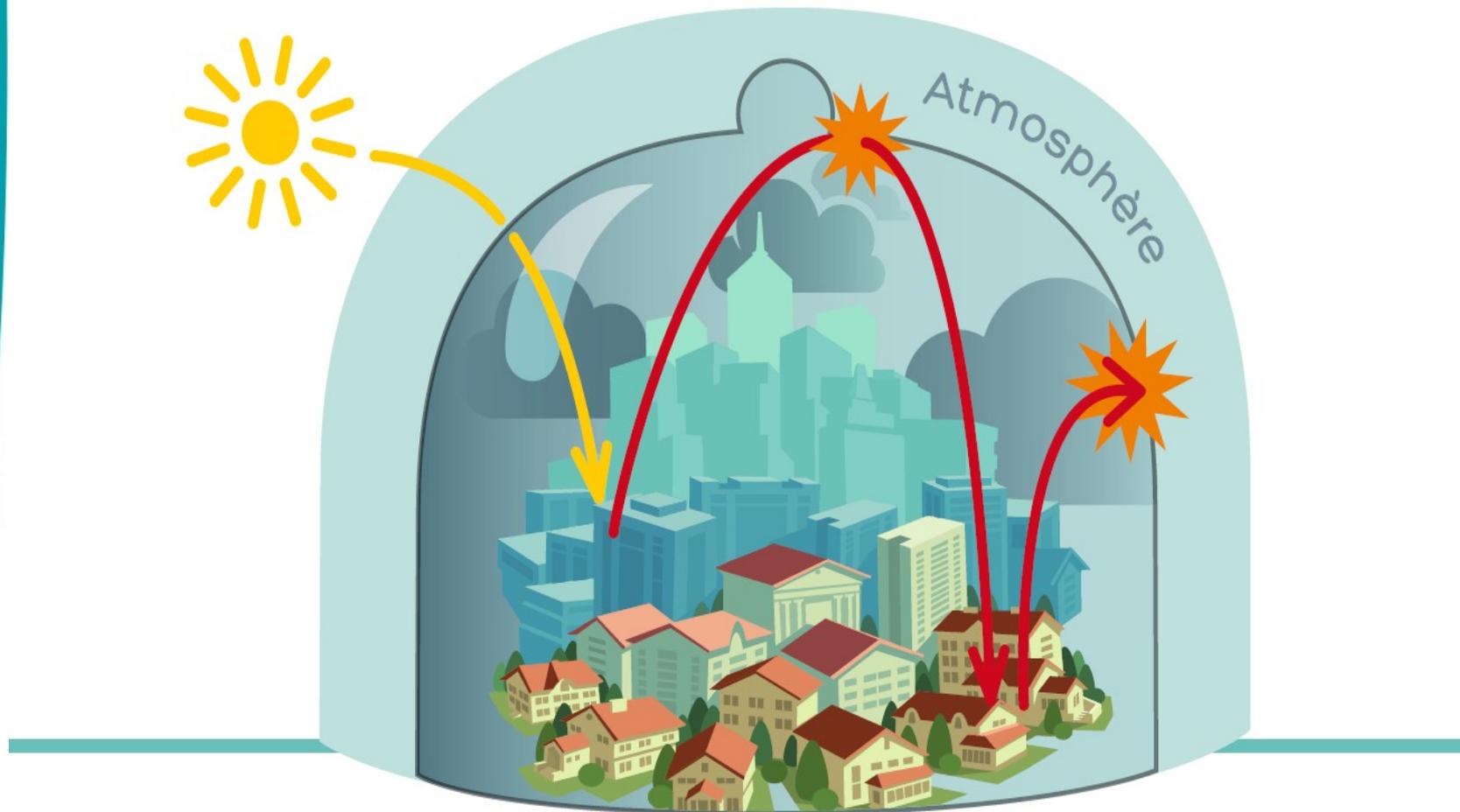
le 4 juin 2015

*Quels outils pour mettre en œuvre la transition
énergétique dans les territoires ?*

CONTEXTE



Transition énergétique : pourquoi ???



Transition énergétique : comment ?

- Baisser les consommations d'énergie
 - Liées aux bâtiments résidentiels et tertiaires (responsables de 17 % des émissions de GES en Pays de la Loire)
 - Liées aux transports et à l'aménagement du territoire (responsables de 23 % des émissions de GES en Pays de la Loire)
- Produire des énergies renouvelables
 - L'industrie de l'énergie est responsable de 16 % des émissions de GES en Pays de la Loire.

Un outil régional : le SRCAE

Schéma Régional Climat Air Energie

- Copiloté Etat-Région, approuvé par le Préfet de Région le 18 avril 2014
- Fixe les objectifs régionaux de réduction des consommations d'énergie, réduction des émissions de GES, production d'ENR, à horizon 2020
 - Baisse de la consommation d'énergie de 23 % inférieure à la consommation tendancielle (6750 ktep en 2020)
 - Stabilisation des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 (28 millions de teqCO2 en 2020)
 - Production d'énergie renouvelable à hauteur de 21 % de la consommation régionale (1287 ktep en 2020)
- Objectifs déclinés en 29 orientations dans les domaines : agriculture, bâtiment, transports, industrie, transport, énergies renouvelables, qualité de l'air, adaptation au changement climatique.

Les orientations du SRCAE

- Bâtiment : 3 orientations
 - Réhabiliter le parc existant,
 - Développer les énergies renouvelables dans ce secteur
 - Accompagner propriétaires et occupants pour maîtriser la demande énergétique dans les bâtiments
- Transport et aménagement du territoire : 3 orientations
 - Développer les modes alternatifs au routier
 - Améliorer l'efficacité énergétique des moyens de transport
 - Repenser l'aménagement du territoire dans une transition écologique et énergétique

Des outils locaux : les PCAET

Plans Climat Air Energie Territoriaux

- Déclinaison locale du SRCAE, les PCAET sont obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, 20 000 habitants à l'horizon 2018
- Finalité première : lutte contre le changement climatique
- Deux objectifs :
 - ➔ Atténuation, en réduisant les émissions de GES
 - ➔ Adaptation, en réduisant la vulnérabilité du territoire

Des outils locaux : les PCAET

Plans Climat Air Energie Territoriaux

Energie produite et consommée par la collectivité et les usagers du territoire

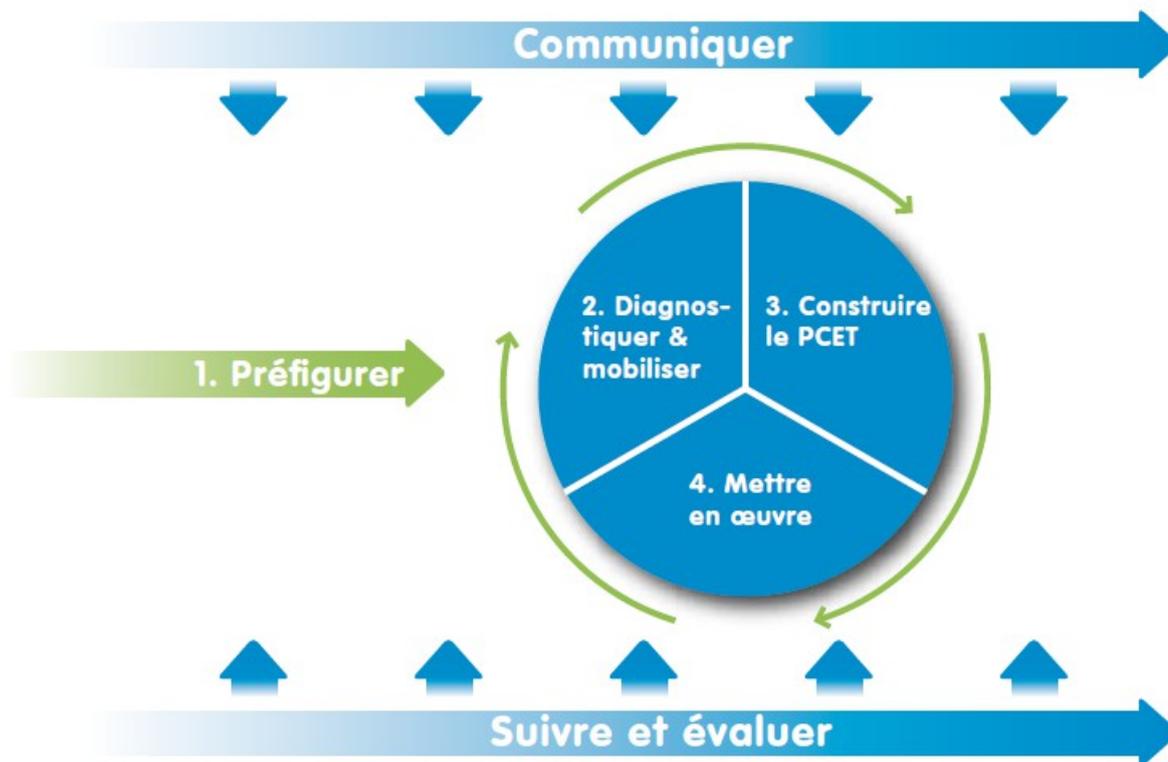
Urbanisme, aménagement et construction

Déchets et assainissement

Modes de production et de consommation

Transports et déplacements

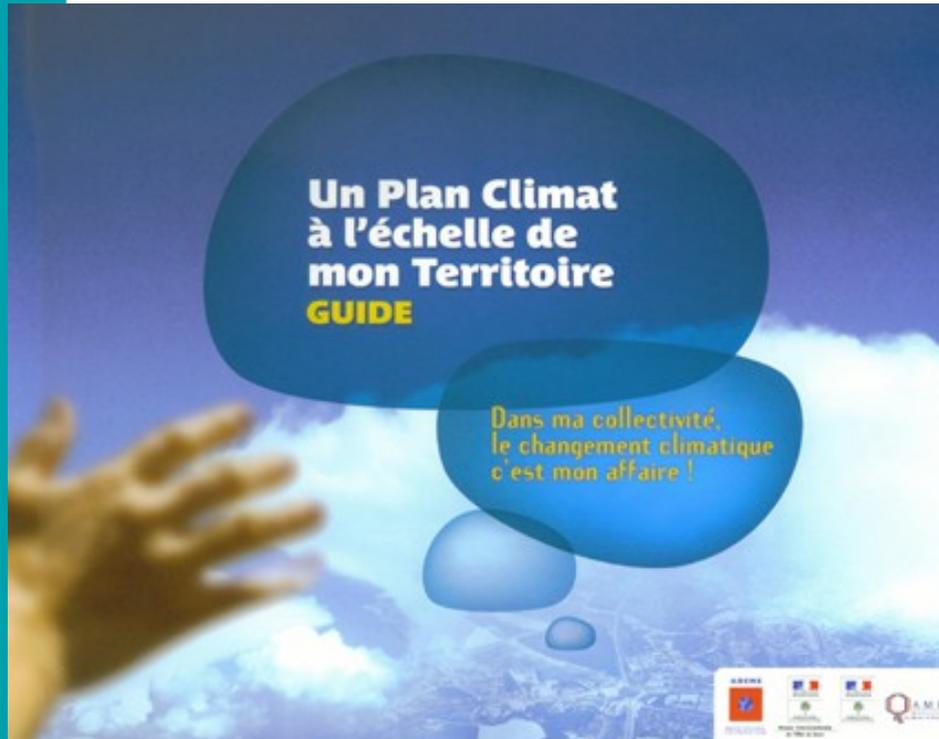
Agriculture, gestion des forêts, des espaces verts et de la biodiversité



Des outils locaux : les PCAET

Plans Climat Air Energie Territoriaux

Exemple PCET Pays du Mans



Favoriser la mutualisation des réflexions sur l'urbanisme

Des documents d'urbanisme aux opérations d'aménagement, réfléchir ensemble les règles

Reconquérir les espaces construits existants
Améliorer la qualité des centres bourgs, quartiers, anciennes zones économiques

Faire progresser le bâti dans une logique de durabilité

De la rénovation des bâtiments, à la création d'espaces partagés pour un meilleur confort

Exemple PCET La Carène

Systematisation de l'AEU lors des opérations d'aménagement
Programme sur les friches urbaines autour de la réalisation d'un IHU

Des outils locaux : les PCAET

Plans Climat Air Energie Territoriaux

L'accompagnement des territoires par l'ADEME

Méthodologie générale

Centre de Ressources

<http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

Formations

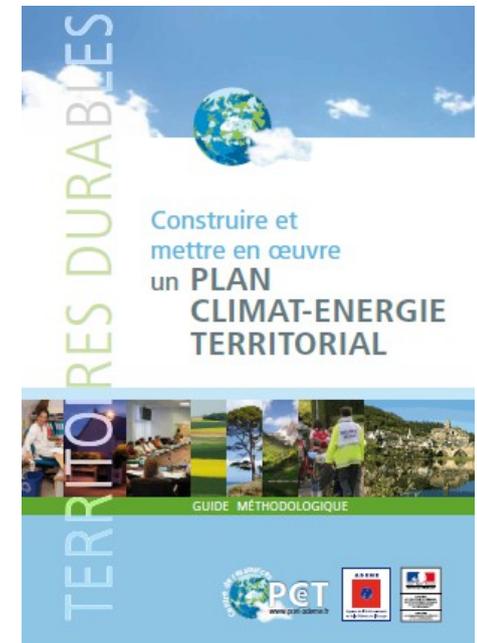
Animation du réseau des territoires
en démarche énergie climat

Financement de l'ingénierie territoriale

Construire,
piloter et
accompagner
un PCET

Pour qui ?

- Chefs de projet/chargés de mission en charge du pilotage du PCET,
- Bureaux d'études ou autres organismes proposant des prestations d'accompagnement (max : 3 par session).
- Pré-requis : compétences en techniques énergétiques ou expérience de projet territorial de conduite du changement.



L'appel à projets du ministère

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Projets de
territoires
(PCET, A21)



Soutien aux
investissements



AMI Mobilité et Urbanisme Durables

Missions Mobilité

- Susciter, accompagner et suivre les **Plans de Déplacements Entreprises** et Inter-entreprises
- Expérimenter des démarches innovantes (parcs de véhicules, nouveaux quartiers...)
- Développer les **nouveaux services à la mobilité** : covoiturage, autopartage, modes actifs
- Initier des projets **d'écomobilité scolaire** (vélobus, pédibus...)

Missions Urbanisme

- Sensibiliser et former les élus et les équipes municipales du territoire aux enjeux et problématiques
- Jouer un rôle d'AMO sur les démarches de **planification PLU(i)**
- Systématiser **l'usage de l'AEU₂** dans les projets du territoire
- Expérimenter les approches visant à **limiter l'étalement urbain** (reconversion des friches, BIMBY,...),

AMI à venir ouvert aux EPCI, Syndicat de Pays...

- Soutien financier sur 3 ans : frais d'installation / poste de chargé de mission / actions de sensibilisation et communication du programme
- Apports techniques et méthodologiques complémentaires